

## Réorientation

### Réorientation au début du premier semestre

---

#### Réorientation vers une autre licence de l'UPJV

La réorientation concerne le passage d'une L1 vers une autre L1 pour laquelle la capacité d'accueil n'est pas atteinte.

La réorientation doit se faire via la Plateforme **Parcoursup**, durant la procédure normale et la procédure complémentaire **jusqu'au 12 septembre 2023**.

Au-delà, la demande de réorientation interne sera soumise à un avis pédagogique et devra tenir compte de la capacité d'accueil.

Elle est possible jusqu'au 29 septembre 2023 via le formulaire "Demande de réorientation interne" disponible sur votre ENT, rubrique Vie étudiante.

#### Réorientation d'une CPGE vers une licence UPJV

Les étudiants en double inscription CPGE/licence UPJV doivent se rapprocher directement du SFI : [sfi@u-picardie.fr](mailto:sfi@u-picardie.fr)

#### Intégrer un BTS ou un DUT de l'académie d'Amiens

Consultez les places encore disponibles et candidatez sur [portail.ac-amiens.fr/reosup](http://portail.ac-amiens.fr/reosup) à partir du 2 octobre 2023.

Une fois connecté avec votre INE, vous pouvez formuler au maximum 3 vœux, qui seront traités dans l'ordre de vos choix.

Vous serez contacté rapidement par l'établissement demandé en 1er vœu qui pourra éventuellement vous admettre ou transmettre votre candidature aux établissements concernés par les vœux suivants.

### Réorientation au début du second semestre

---

#### Réorientation vers une autre licence de l'UPJV

La demande de réorientation interne sera soumise à un avis pédagogique et devra tenir compte de la capacité d'accueil. Elle est possible du 11 décembre 2023 au 26 janvier 2024 via le formulaire "Demande de réorientation interne" disponible sur votre ENT, rubrique Vie étudiante.

#### Réorientation d'une CPGE vers une licence UPJV

Les étudiants en double inscription CPGE/licence UPJV doivent se rapprocher directement du SFI pour toute demande.

#### Le DU Tremplin

Le DU Tremplin est un dispositif qui permet aux étudiant.es de se réorienter après le premier semestre d'études supérieure, il s'adresse **en priorité** aux étudiants de 1ère année. Le dispositif est co-financé dans le cadre du PRREL FSE+

Un rendez-vous avec un chargé d'orientation de la DOIP vous permettra de réfléchir à votre projet et de constituer votre candidature. Vous pouvez prendre RDV via jobteaser [en cliquant sur ce lien](#) et en sélectionnant type de rdv "orientation/réorientation".

---

Il s'agit d'un levier pour réduire le décrochage des étudiants de première année STAPS qui rencontrent des difficultés pour s'adapter aux exigences et attentes universitaires. Le DU-Tremplin STAPS propose également un nouveau départ pour des étudiants d'autres filières qui ont un projet professionnel en relation directe ou indirecte

avec les activités physiques et sportives.

[> CANDIDATER](#)

Il s'adresse aux étudiants souhaitant se réorienter vers les formations paramédicales (DE. Infirmier, d'ergothérapeute, de manipulateur en électroradiologie médicale, de technicien de laboratoire, de psychomotricien ...). La formation comprend un renforcement disciplinaire scientifique, en communication écrite et orale ainsi qu'un module de projet personnel (découverte des métiers de la santé).

[> CANDIDATER](#)

Pour plus d'informations : [prrel-tremplin@u-picardie.fr](mailto:prrel-tremplin@u-picardie.fr)

## Réorientation après une première année : Parcoursup

---

Il est rappelé que tous les étudiants de 1<sup>ère</sup> année désirant se réorienter, ont l'obligation de passer par Parcoursup pour se réinscrire à l'UPJV ou dans un autre établissement.

**Des ateliers sont proposés aux étudiants qui désirent se réorienter.  
Ils vous informent sur l'orientation et la réorientation.**

Plus d'informations : [doip@u-picardie.fr](mailto:doip@u-picardie.fr)

## Réorientation au second semestre pour les étudiants venant d'un autre établissement d'enseignement supérieur

---

Cette demande de réorientation externe concerne les étudiants venant d'un autre établissement d'enseignement supérieur extérieur (BTS, universités hors UPJV).

La demande de réorientation doit être effectuée entre le 11 décembre 2023 et le 26 janvier 2024 via [la plate-forme e-transfert](#) sur le site UPJV. Elle sera soumise à un avis pédagogique et devra tenir compte de la capacité d'accueil.

Attention : La réorientation est impossible pour les étudiants extracommunautaires admis dans l'enseignement supérieur pour la 1<sup>ère</sup> fois (procédure Etudes en France).

Le formulaire de demande de réorientation externe est à demander par mail, à l'adresse suivante : [sfi@u-picardie.fr](mailto:sfi@u-picardie.fr)

[Accéder à la boîte à outils](#)

## Documentation sur les métiers et les formations

---

La DOIP met à votre disposition [des ressources papier et numériques](#) sur les métiers, les débouchés, les formations, ainsi que de nombreux liens.

## FAQ

---

[Voici les réponses aux questions que vous vous posez !](#)

## NOUS CONTACTER

Université de Picardie Jules Verne  
**Direction de l'Orientation et de l'Insertion Professionnelle (DOIP)**  
10, rue Frédéric Petit - CS 44808  
80048 Amiens Cedex 1  
Tél : 03 22 80 81 39  
[doip@u-picardie.fr](mailto:doip@u-picardie.fr)  
[www.facebook.com/UPJV.DOIP](https://www.facebook.com/UPJV.DOIP)  
[www.instagram.com/doip\\_upjv/](https://www.instagram.com/doip_upjv/)

## HORAIRES D'OUVERTURE

Du lundi au jeudi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 17h00  
Le vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h15 à 16h30

Obtenir un rendez-vous en présentiel : **03 22 80 81 39**

*(uniquement pour les étudiants inscrits à l'UPJV)*